

**Conseil régional**  
Pôle Écologiste

**CONSEIL RÉGIONAL DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023**

**Rapport n° CR 2023-056 : PROJET DE BUDGET POUR 2024**

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 7 : Culture

**Fonctionnement**

Chapitre : 933 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Code Fonctionnel 311 : Activités artistiques, actions et manifestations culturelles

Programme 31005 : Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue

Action 13100501: Soutien au spectacle vivant

**Texte de l'amendement :**

**L'action suivante « Aide au spectacle vivant » est abondée de 0,3 M€ en Autorisations d'engagement et 0,3 M€ en Crédits de paiement.**

Cet amendement est gagé en AE et en CP sur le chapitre 930 "Services Généraux" ; Code Fonctionnel 020 "Administration Générale de la collectivité" ; Programme 02005 "Moyens informatiques, audio et documentaires de l'entité" ; Action 10200505 "Transformation numérique - SMART services".

**Exposé des motifs de l'amendement :**

**POUR UNE HAUSSE DU BUDGET ATTRIBUÉ AU SPECTACLE VIVANT**

Nous traversons une période de tensions sans précédent. La société se divise, les francilien·nes sont en quête de sens, de lien social et d'expériences à vivre ensemble. En cela, la culture est essentielle. Le spectacle vivant constitue un exutoire par sa puissance cathartique : les émotions ressenties permettent un développement personnel et sont bénéfiques pour la santé mentale. En permettant une meilleure compréhension entre les êtres, il favorise le vivre ensemble et l'esprit de société. Ainsi, le spectacle vivant contribue à un tissu social sain et apaisé. L'apport de la culture est indispensable en termes de création de lien social, sa diffusion en grande couronne doit être impérativement poursuivie. En participant à l'inclusion et à un environnement harmonieux, la culture protège les citoyen·nes.

Du côté des professionnels, le secteur culturel est actuellement en crise, avec de plus en plus de précarité pour les artistes et les auteur·ices. Les festivals ont aussi du mal à œuvrer dans les limites de leurs budgets du fait de l'inflation et de la constante augmentation des besoins en termes de sécurité qui leur sont imposés par les préfets. Il y a également d'importantes difficultés de diffusion des œuvres, il s'agit donc de soutenir toutes les initiatives en ce sens.

Nourrissons ce qui fait le rayonnement de notre pays : la culture. Dans des temps d'obscurantisme et de violence, choisissons de célébrer l'art. **Pour le bien-être de toutes et tous, nous demandons une hausse des subventions au spectacle vivant.**

**Le Président du groupe :**



**Kader Chibane**

**Conseil régional**  
Pôle Écologiste

**CONSEIL RÉGIONAL DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023**

**Rapport n° CR 2023-056 : PROJET DE BUDGET POUR 2024**

**Titre II – Dispositions relatives aux charges**

Annexe 7 : Culture

**Fonctionnement**

Chapitre 933 : Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Code Fonctionnel 311 : Activités artistiques, actions et manifestations culturelles

Programme 31011 : Soutien culturel pluridisciplinaire

Action 13101102 : Éducation artistique des lycéens

**Texte de l'amendement :**

**L'action suivante « Education artistique des lycéens » est abondée de 0,3 M€ en Autorisations d'engagement et 0,3 M€ en Crédits de paiement.**

Cet amendement est gagé en AE et en CP sur le chapitre 930 "Services Généraux" ; Code Fonctionnel 020 "Administration Générale de la collectivité" ; Programme 02005 "Moyens informatiques, audio et documentaires de l'entité" ; Action 10200505 "Transformation numérique - SMART services".

**Exposé des motifs de l'amendement :**

**DONNONS L'ACCÈS À LA CULTURE A TOUTES ET TOUS : POUR UNE HAUSSE DU BUDGET DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE**

Considérant l'importance cruciale de la culture pour l'épanouissement individuel, l'élargissement des horizons et la création de lien social, il est impératif que l'Éducation Artistique et Culturelle soit accessible à tous les lycéens et les lycéennes d'Île-de-France. Or, nous observons une baisse significative du budget alloué à l'éducation artistique et culturelle pour 2024, ce qui est difficilement compréhensible. La Droite régionale avait déclaré la jeunesse grande cause régionale en 2023, cela veut-il dire qu'en 2024 celle-ci n'est plus importante et n'a pas plus besoin d'être soutenue ? Santé Publique France met pourtant en évidence une santé mentale de plus en plus préoccupante chez les 18-25 ans.

Ne bénéficiant pas toutes et tous du même capital culturel, il est essentiel d'en garantir l'accès à un public varié. La Région doit, en cela, permettre un accès le plus large possible à une éducation artistique et culturelle. La responsabilité de la Région dans les lycées et les CFA lui confère ce pouvoir d'atténuer les disparités entre les jeunes en leur offrant la possibilité de partager des expériences culturelles telles que des sorties au cinéma, à l'opéra, des spectacles vivants, des visites de musées ou d'expositions, suivies de discussions et débats. De plus, elle pourrait élargir les opportunités de pratiques artistiques au sein des établissements et faciliter les échanges avec des artistes.

La culture est essentielle pour les jeunes. Elle apaise les tensions dans un monde en crise, permet l'épanouissement au travers d'activités culturelles pouvant donner un sens aux différents chemins de vie, ouvrir des matières à réflexion, des horizons nouveaux. Au-delà d'un apport non négligeable pour la santé mentale, cette approche contribue au vivre-ensemble, favorise la création d'espaces de dialogue pour lutter contre les violences, le harcèlement scolaire et les discriminations. De nombreux lycéen·nes et apprenti·es ne bénéficient pas de ces initiatives, d'où la nécessité d'encourager et d'assister les enseignant·es dans cette démarche. En effet, l'Éducation Artistique et Culturelle requiert de leur part un engagement personnel auquel tous·tes ne sont pas disposé·es à se consacrer.

**Par conséquent, nous plaçons pour davantage d'ambition et de moyens alloués à ce dispositif, afin que la Région puisse atteindre pleinement l'objectif de 100% de couverture en Éducation Artistique et Culturelle dans chaque établissement, et faire en sorte que les 528 333 lycéen·nes (chiffre 2022) puissent en bénéficier.**

**Le Président du groupe :  
Kader Chibane**



Conseil régional  
Pôle Écologiste

CONSEIL RÉGIONAL DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023

Rapport n° CR 2023-056 : PROJET DE BUDGET POUR 2024

## Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 7 : Culture

## Fonctionnement

Chapitre 933 : Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Code Fonctionnel 311 : Activités artistiques, actions et manifestations culturelles

Programme 31007 : Aide au livre et à la lecture

Action 13100701 : Aide à la lecture publique et à la création littéraire

Texte de l'amendement :

**L'action suivante « Aide à la lecture publique et à la création littéraire » est abondée de 0,3 M€ en Autorisations d'engagement et 0,3 M€ en Crédits de paiement.**

Cet amendement est gagé en AE et en CP sur le chapitre 930 "Services Généraux" ; Code Fonctionnel 020 "Administration Générale de la collectivité" ; Programme 02005 "Moyens informatiques, audio et documentaires de l'entité" ; Action 10200505 "Transformation numérique - SMART services".

Exposé des motifs de l'amendement :**DONNONS L'ACCÈS À LA CULTURE SANS DISCRIMINATIONS : POUR UNE HAUSSE DU BUDGET DÉDIÉ A LA LECTURE**

Le constat du classement PISA est alarmant : "Alors même que l'Hexagone est la 7e puissance économique mondiale, elle arrive 29e en compréhension de l'écrit.". Dans une ère post-Covid ayant contribué à des retards d'apprentissage généralisés, la priorité est de permettre à toutes et tous d'accéder à la lecture et à l'écriture. **Dans ce contexte, il est difficilement compréhensible d'observer la baisse du financement de "Aide au livre et à la lecture". Ce programme devrait non seulement être maintenu, mais également bénéficier d'une meilleure communication afin de toucher un plus large public.**

Le délaissement de la lecture au profit des écrans a entraîné de grandes difficultés dans ce domaine. Dans un contexte de plus en plus digital, soutenons la jeunesse, en particulier les personnes n'ayant pas la possibilité d'un accompagnement au sein de leurs structures familiales.

En effet, de nombreux enfants ne peuvent bénéficier de soutien dans ce domaine, n'ayant pas de parents francophones ou ne bénéficiant tout simplement pas d'un important capital culturel. La Région se doit de permettre à toutes et tous de bénéficier des mêmes chances et des mêmes opportunités.

Il faut encourager la lecture par tous les moyens afin de permettre le développement de l'esprit critique, l'ouverture aux autres, la curiosité et l'imaginaire pour l'ensemble de la société. Il s'agit d'un moyen d'évasion au même titre que le cinéma, les arts vivants, les arts plastiques et d'une nécessité pour tous·tes.

Le Président du groupe :



Kader Chibane